



LE 18 OCTOBRE 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, jeudi, le 18 octobre 2011 à 17 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire suppléant.

Également présent: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Michel Paré, maire  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

5489-181011 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

5490-181011 **HABITATIONS BOIVIN – DÉVELOPPEMENT STATION MONT STE-ANNE**

**Attendu** la recommandation 11-60 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 20 septembre 2011;

**ATTENDU** que tel que démontré au plan daté du 28 septembre 2011 et joint au présent procès-verbal, la distance la plus près du centre de la route 360 étant de 50 mètres;

**ATTENDU** que suite à la visite du terrain le 16 octobre dernier par certains membres du conseil municipal et du comité consultatif d'urbanisme, il a été convenu de déplacer vers l'ouest ladite ligne identifiée sur le plan transmis le 28 septembre 2011 sur une distance variant entre 0 et 10 mètres;

**ATTENDU** que le plan préliminaire déposé suite à la visite du terrain place la ligne à 60 mètres du centre de la route 360, lequel plan fait partie intégrante du procès-verbal;

**ATTENDU** que le conseil municipal est en accord avec une partie de la recommandation #11-60 du comité consultatif d'urbanisme datée du 20 septembre 2011;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'agréer au principe de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage aux conditions suivantes :

- Que la limite séparant les zones 58-RI et 59-RE soit déplacée tel que démontré au plan préliminaire daté du 16 octobre et déposé le 18 octobre 2011;
- Que le service de l'urbanisme prépare les projets de règlement, en tenant compte le cas échéant de toute condition que pourrait exiger le conseil municipal;
- Que le conseil municipal accepte l'entrée au site par le chemin connu comme étant « Chemin du garage » conditionnellement à l'approbation par le ministère des Transports.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

### 5491-181011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que cette séance soit levée à 17 h 30.

---

Pierre Renaud, maire suppléant

---

Roch Lemieux, directeur général,  
Trésorier et greffier adjoint